

TROPHEES DES COLLECTIVITES

Mettre en lumière et récompenser les initiatives locales

L'objectif du présent règlement de candidature est de définir les règles et conditions auxquelles les candidats doivent se conformer pour participer aux trophées des collectivités organisés par ACTEE (SASU FNCCR).

Ce document précise l'organisation, les modalités de participations et de soumission des dossiers, les exigences spécifiques ainsi que les délais et les obligations des candidats et organisateurs afin de garantir un processus de sélection équitable et transparent.

Les fondements de la démarche

Le déploiement des trophées ACTEE, à l'intention des collectivités territoriales, vise à valoriser et mettre en lumière les actions et projets de sobriété, d'efficacité et de rénovation énergétique du parc tertiaire public. Ainsi, cette initiative a pour objectif de faire connaître et récompenser les efforts déployés par les collectivités en matière de transition énergétique, et plus particulièrement en matière d'économie d'énergie et d'économie financière.

En valorisant ces projets, les trophées encouragent une dynamique positive et permettent d'inspirer d'autres acteurs publics à entreprendre des démarches similaires. Il s'agit ainsi de contribuer aux changements de modèles grâce à la promotion des initiatives locales et organisationnelles, dans une logique d'accélération et de massification des ambitions en matière de performance énergétique.

Les trophées de la rénovation énergétique par ACTEE contribuent concrètement à diffuser des exemples de rénovation réussie, permettant de partager des savoir-faire et des solutions innovantes pour relever les défis de la transition du parc tertiaire public.

Les prix décernés se distinguent au sein de cinq catégories afin de mettre l'accent sur chaque type de démarche :

- Patrimoine ;
- Travaux ;
- Innovation ;
- Performance énergétique ;
- Accompagnement et animation territoriale.

Pourquoi participer ?

Les trophées ACTEE offrent une opportunité unique pour mettre en lumière et récompenser les initiatives locales :

Valoriser et récompenser les projets portés par les lauréats ACTEE

Participer aux Trophées de la rénovation énergétique par ACTEE permet de donner de la visibilité aux projets que vous portez quotidiennement au sein des collectivités. Ainsi ces trophées offrent une reconnaissance officielle des efforts et investissements pour réduire l'empreinte énergétique et améliorer la performance des bâtiments publics.

Bénéficier d'une dynamique positive afin d'accroître la visibilité de vos actions

Les trophées offrent non seulement une reconnaissance des actions menées, mais aussi l'opportunité de promouvoir la dynamique du territoire à l'échelle nationale grâce à des temps de présentation dédiés et au déploiement d'actions de communication spécifique. Cette valorisation et ces échanges visent à partager des expériences et des bonnes pratiques, facilitant l'innovation dans le secteur afin d'inspirer d'autres acteurs locaux à se lancer dans des démarches similaires, et en créant ainsi un effet d'entraînement à l'échelle nationale.

Qui peut participer ?

Les trophées ACTEE s'adressent à l'ensemble des lauréats ACTEE, tout appel à projet confondu.

Ainsi l'ensemble des porteurs de projets et bénéficiaires peuvent candidater :

- Coordinateur de groupement ;
- Membre de groupement ;
- Bénéficiaire final.

Nota : Tout comme la mutualisation est fortement encouragée dans le cadre des candidatures ACTEE, les projets mutualisés et co-portés feront l'objet d'une appréciation positive du jury (exemple : une commune ayant bénéficié d'un accompagnement dans la réalisation d'audit est encouragée à candidater avec la structure accompagnatrice)

Dans quelle catégorie concourir ?

Les projets présentés dans le cadre des trophées de la rénovation énergétique par ACTEE se répartissent en 5 catégories, de façon à mettre en lumière des initiatives spécifiques.

Catégorie « Patrimoine »

Les projets attendus au sein de la catégorie « Patrimoine » visent à considérer les éléments historiques de la collectivité territoriale, en les inscrivant dans une dynamique de durabilité et d'efficacité énergétique.

Les projets présentés au sein de cette catégorie pourront être distingués dans le cadre de deux mentions :

- Caractère patrimonial ;
- Emblème communal.

Catégorie « Travaux »

Les projets attendus au sein de la catégorie « Travaux » visent à mettre en avant la coordination de chantiers d'envergure et leur impact en termes de volume d'économie d'énergie.

Les projets présentés au sein de cette catégorie pourront être distingués dans le cadre de deux mentions :

- Rénovation globale ;
- Groupement de commande.

Catégorie « Innovation »

Les projets attendus au sein de la catégorie « Innovation » se tournent vers des approches intégrées et collaboratives de manière à renforcer l'accessibilité des projets de rénovation énergétique.

Les projets présentés au sein de cette catégorie pourront être distingués dans le cadre de trois mentions :

- Montage juridique et financier ;
- Mobilisation des usagers ;
- Technique.

Catégorie « Performance énergétique »

Les projets attendus au sein de la catégorie « Performance énergétique » ciblent les stratégies de planification visant à optimiser les ressources tout en anticipant les besoins futurs.

Les projets présentés au sein de cette catégorie pourront être distingués dans le cadre de deux mentions :

- A l'échelle d'un bâtiment ;
- A l'échelle du parc.

Catégorie « Accompagnement et animation territoriale »

Les projets attendus au sein de la catégorie « Accompagnement et animation territoriale » visent à mettre en valeur les différentes formes et leviers de coopération territoriale.

Les projets présentés au sein de cette catégorie pourront être distingués dans le cadre de deux mentions :

- Mutualisation ;
- Innovation organisationnelle.

Jury :

Les candidatures seront évaluées par un jury composé de plusieurs spécialistes du secteur.

La composition du jury est en cours d'élaboration et sera communiquée ultérieurement.

Remise de prix

Les lauréats des trophées de la rénovation énergétique par ACTEE seront distingués dans le cadre d'une soirée qui aura lieu le 4 juin 2025 en marge du colloque ACTEE du 5 juin 2025.

Ces prix se matérialiseront de la manière suivante et pourront se cumuler ou être attribués en fonction de l'appréciation du jury :

Notoriété

- Promotion des actions réalisées à l'échelle nationale grâce à un temps de présentation lors de la cérémonie de remise des trophées ;
- Mise en avant de votre projet sur le site d'ACTEE et ses réseaux sociaux ;
- Réalisation d'une courte vidéo de promotion de votre projet financé par ACTEE ;
- Déploiement par ACTEE d'une action presse spécifique auprès de la presse régionale et nationale.

Remise de prix

- Lots à venir

Calendrier

Le calendrier des trophées de la rénovation énergétique par ACTEE s'établit de la manière suivante :

| | |
|--|---|
| Ouverture des candidatures | 7 janvier 2025 |
| Webinaires de présentation | 22 janvier 2025 de 11h30 à 12h30 - Inscription 25 février 2025 de 11h30 à 12h30 - Lien à venir |
| Date limite des candidatures | 12 mars 2025 |
| Jury de sélection | 2 avril 2025 |
| Délibération et annonces des projets sélectionnés auprès des candidats | 14 avril 2025 |
| Période de tournage des vidéos | Entre le 15 avril et le 13 mai 2025 |
| Remise des prix dans le cadre d'une soirée dédiée | 4 juin 2025 |

Comment candidater ?

Les modalités de candidatures aux trophées de la rénovation énergétique par ACTEE sont énoncées ci-dessous.

Seuls les dossiers réputés complets pourront être pris en compte.

Les dossiers de candidature aux trophées ACTEE doivent impérativement comprendre l'ensemble des éléments ci-dessous :

- Le formulaire de candidature dûment complété via ce lien : https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=uvUavvQEj0Of4iOwrb2nJ_BybuZ2xo9LsjYLzUagx1xURFEyVTNWRTFSNDILMzU4UTFLWFNaUU1YRS4u
- Un courrier d'engagement co-signé par la ou les structures co-porteuses
- Le logo de votre organisation et, le cas échéant, celui des partenaires
- S'il en existe, des visuels emblématiques de la démarche

Aucun dossier ne sera accepté au-delà de la date limite du 12 mars 2025.

Les dossiers de candidatures ainsi que les questions sont à adresser à :

- Hortense FOURNEL - Coordinatrice du pôle Animation & Réseaux h.fournel@fnccr.asso.fr
- Samy HAMDI - Conseiller technique s.hamdi@fnccr.asso.fr
- Adam SOUSSANA - Coordinateur du pôle Centre de Ressources a.soussana@fnccr.asso.fr

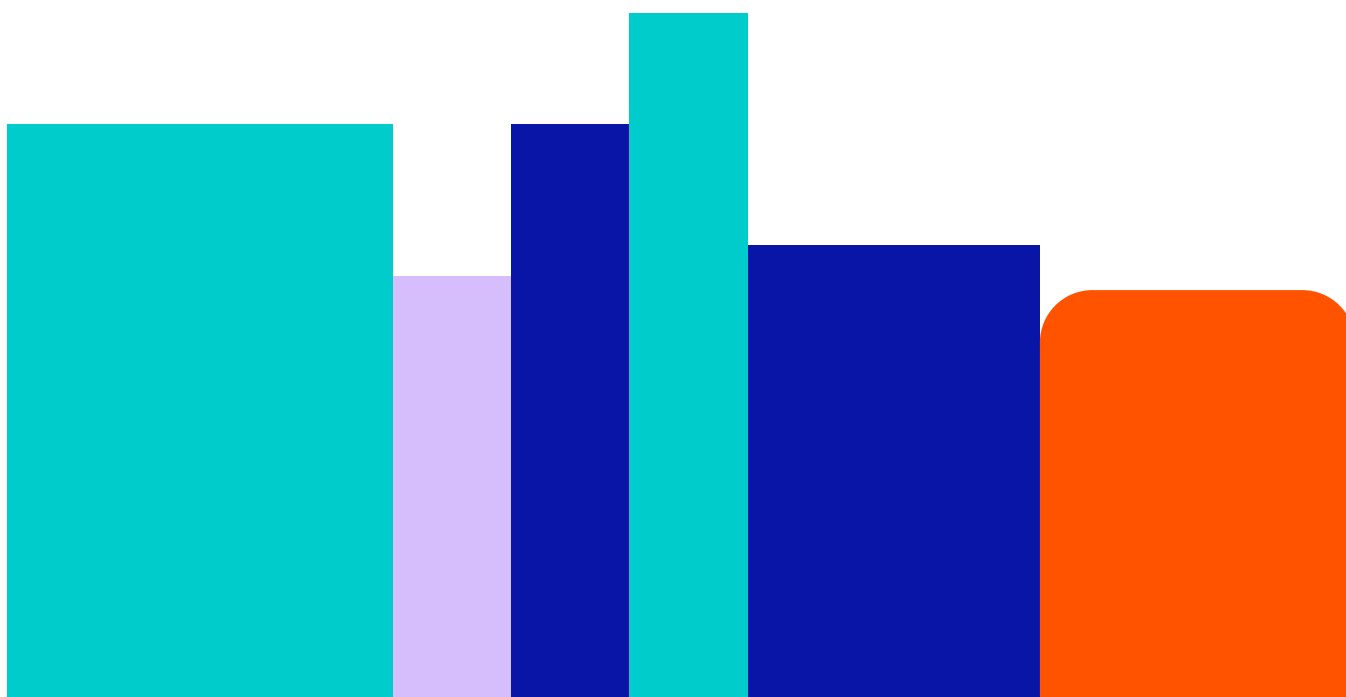
A noter : il est possible pour une même structure de porter ou co-porter plusieurs candidatures dans différentes catégories. Chaque candidature devra faire l'objet d'un dossier complet.

Confidentialité des informations issues du concours

Les informations recueillies des candidats dans le cadre du concours sont confidentielles et ne sont pas susceptibles d'être utilisées à d'autres fins. En particulier, la nature des projets, leur description et les économies réalisées ne sont rendues publiques que dans le cadre d'actions de vulgarisation et de communication portées par la SASU FNCCR et dans le respect des droits à l'image des candidats.

A cet effet, ces derniers autorisent la SASU FNCCR à utiliser les informations recueillies aux fins susmentionnées. S'agissant d'un programme d'intérêt général, les informations recueillies des candidats ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une exploitation commerciale à quelque titre que ce soit.

Dans l'hypothèse où le concours donne lieu à la communication de données à caractère personnel, la SASU FNCCR a la qualité de responsable de traitement au sens du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD). A ce titre, elle s'engage à mettre en oeuvre les moyens adéquats pour assurer un traitement conforme à la réglementation européenne et française des données à caractère personnel.





Programme
financé
par



En
partenariat
avec



programme-cee-actee.fr

actee@fnccr.asso.fr

Mentions légales :

ACTEE (SASU FNCCR), siège social : 20, bd de Latour-Maubourg, 75007 Paris
Bureaux : 19, rue Cognacq-Jay, 75007 Paris
Numéro Siret : 97865712000017, Numéro APE : 712B
Guillaume Perrin, Directeur SASU FNCCR